

REUNION 17 DECEMBRE 2014

« RIVE DROITE/CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

Réponses aux doléances du dernier comité de quartier en date du 24/09/2014

- Rue Saint Sever à hauteur du numéro 7 : un distributeur de sachets canins a été installé.
- Rue Littré : les barrières et autres chicanes ont été remises en place.
- Un contrôle a été fait en matière de propreté sur les rues Saint Sever, Sainte Maxence et Jean Bart. Pas d'anomalie notoire à relever.
- Rue de la Halle, rue Terrisse : les services de la gestion du domaine public et de la Police Municipale ont été saisis, afin que les occupations illicites du domaine public (jeux d'enfants, tables...) cessent.
- Place Conesa : les dalles cassées ont été remplacées et des consignes ont été données au service des espaces verts, afin que les tuteurs manquants soient remplacés.
- Impasse du Glacis : les services du Sictom ont été saisis, afin que les propriétaires des bacs à ordures ménagères rentrent leurs bacs dès que la collecte est effectuée.
- Rue Ernest Renan : un comptage de vitesse a été effectué, la vitesse moyenne constatée est de 24km/h, avec moins de 2% de vitesse excessive entre 50 et 60 km/h. Il n'est donc pas envisagé de créer un dispositif de ralentissement sur cette voie.

Réunion d'octobre 2014

Demande 07/10/2014 (plots à installer)

Plots au sol à placer pour éviter le stationnement du 20 au 22 rue Terrisse car ce sont des habitations en rez de chaussée.

Réponse :

- Rue Terrisse à hauteur des numéros 20 et 22 : des plots ont été installés pour éviter le stationnement anarchique devant les habitations.

Demande 08/10/2014 (place Conesa)

La "Clef de Sol" située place Conesa a été détériorée.

Réponse :

- Des instructions ont été données aux services, afin que la clef de sol soit réparée dans les meilleurs délais.

Demande 09/10/2014 (barrières festivités)

Des barrières mobiles traînent à plusieurs endroits à savoir : 1 impasse du Glacis, 1 en bas des escaliers de la promenade de l'angle de la rue Brescou et Jean Jacques Rousseau et 1 au niveau de la boulangerie "La Mie Câline".

Réponse :

- Le service des festivités a ramassé les barrières courant octobre 2014.

Demande 10/10/2014 (Nids de poule secteur place de la Marine)

Trous à boucher dans l'impasse (face à la Rue Saint Sever) allant sur les quais de la Marine.

Réponse :

- Les anomalies constatées en matière de revêtement routier ont été réparées par le service voirie.

Demande 11/10/2014 (bancs place de la Marine)

Remplacer les bancs sur la place de la Marine.

Réponse :

- La demande de remplacement a été enregistrée par les services et un remplacement des bancs existants place de la Marine, sera envisagé dans le cadre du budget 2015.

Demande 12/10/2014 (rue Jacques Roux collecte OM)

Pourrait-on prévoir un ramassage (2 fois par jour) du conteneur situé Rue Jacques Roux ?

Réponse :

- Les services du Sictom ont commencé par doubler la capacité de dépôt en ajoutant un bac supplémentaire de 660 litres à côté de celui existant, dans la rue Jacques Roux. Il a été demandé aux équipes de collecte d'être vigilant à ce point et si les débordements perdurent, le Sictom envisagera d'autres dispositions.

Réunion de novembre 2014

Demande 23/11/14 (barrières rue de la ville)

Poser des barrières "chicanes" (assez proche de une de l'autre) rue de la Ville et rue Blanqui (celles situées rue Littré sont inefficaces car elles sont trop éloignées les unes et les autres).

Réponse :

- Il n'est pas envisageable de placer des barrières fixes pour l'instant sur la rue de la ville qui à ce jour, n'a pas de caractère piétonnier. Il reste toutefois, le projet de piétonisation de l'ensemble du cœur de ville qui doit faire l'objet d'une réflexion et de concertations.

- Rue Blanqui : la chicane a été posée par les services.

- Rue Littré : une modification a été apportée au dispositif de barrières mises en place (chicane rétrécie).

Réponse PM :

Rue LITTRÉ, dans le cadre de nos pédestres mixtes dans la glacière, au mois d'octobre nous avons recueillis les doléances de certains riverains soucieux de leur tranquillité publique. Nous avons pris en compte leurs demandes et fait aménager notamment des barrières pour limiter la voie des cyclomoteurs. Le 25/11/2014, le service voirie a renforcé ces barrières qui étaient trop espacées. (A noter que le secteur a subi une réfection de voirie, réseau pluvial, souterrain...et à l'issue des travaux les aménagements initiaux n'avaient pas été remis. Nous constatons une nette amélioration du cadre de vie, site touristique).

Demande 24/11/14 (panneau)

Le panneau servant de barrière est à terre rue de l'Amour (au niveau de la maison qui s'est effondrée).

Réponse :

- Le panneau au sol rue de l'Amour a été redressé.

Réponse PM :

Suite aux demandes des patrouilleurs PM, le renforcement des grilles rue de l'amour a été effectué par les services concernés. (Grilles tombées à plusieurs reprises du fait des rafales de vents, matériaux assez lourds que nous ne pouvions pas manipuler). Site protégé.

Demande 25/11/14 (ralentisseur rue Chassefière)

Pose d'un ralentisseur dans la rue Chassefières à l'intersection de la rue de la Poissonnerie.

Réponse :

- Considérant les résultats obtenus en matière de comptages routiers effectués courant juillet, il a été constaté une vitesse de 19 km/h avec quasiment aucun excès de vitesse au-dessus de 50 km/h. En conséquence, il n'est pas envisagé de poser un dispositif de ralentissement à hauteur de la rue de la Poissonnerie, sur la rue Chassefière.

Demande 26/11/14 (spots dégradés)

Spots éclatés dans le gravier de la place du Jeux de Ballon.

Réponse :

- Une demande d'intervention a été envoyée à l'entreprise en charge du réseau d'éclairage public sur Agde, pour que les réparations soient faites dans les meilleurs délais.

Réponse PM :

Toutes dégradations sont signalées au C.S.U, les interventions des services concernés peuvent prendre plus ou moins de temps selon l'urgence ou la disponibilité des agents.

Demande 27/11/14 (porte à condamner)

Condamner la porte d'entrée car risque de squat (rue Jean Roger en face le coiffeur kad Agde).

Réponse :

- Les services n'ont pas pu identifier de façon précise le bâtiment à fermer. Il conviendrait de nous préciser le numéro de Voirie pour engager la procédure en liaison avec la Police Municipale.

Réponse PM :

Face au coiffeur KAD AGDE, vu sur place, les N° 19 et 21 sont fermés à clef. R.A.S.

Demande 27/11/14 bis (encombrants)

Des encombrants (table et chaises en plastique) se trouvent sur le trottoir au 30 rue Terrisse ainsi que rue de la Halle et rue Maxence.

Réponse :

- Le nécessaire a été fait en matière de ramassage des encombrants rues Terrisse, Halles et Saint Maxence.

Réponse PM :

Bâtiment au N° 30 rue TERRISSE en cours de rénovation, récupération de l'appartement par le propriétaire, nous avons fait enlever le karting et le mobilier, site vérifié régulièrement.

Rue de la HALLE, il s'agit de jeux d'enfants du voisinage, impasse Ste MAXENCE également.

Demande 28/11/14 (dépôts ordures ménagères)

La personne résidente au 28 rue Ernest Renan dépose des sacs d'ordures à tous les angles de rues.

Réponse :

- Les services du SICTOM ont été informés de la situation et vont veiller à ce que cela cesse. La brigade environnement portera une attention particulière au secteur.

Demande 29/11/14 (MDS plantations)

Replanter un arbre tombé situé près de la MDS.

Réponse :

- Le remplacement de l'arbre aux abords de la MDS n'est pas envisagé dans l'immédiat. Le marché du jeudi est un obstacle à cette replantation, toutefois le service « espaces verts » va envisager cette remise en place en liaison avec le service des droits de place.

Demande 30/11/14 (plantations promenade)

Remettre en place les tuteurs des cyprès au café du Piazza (haut de la promenade).

Réponse :

- Les tuteurs des cyprès à hauteur du café le piazza seront mis en place fin novembre 2014.

Demande 31/11/14 (plantations rue Blanqui)

Les plantations rue du Blanqui ont disparu.

Réponse :

- Une nouvelle plantation rue Blanqui a été effectuée par les services espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Demande 32/11/14 (réglementation)

Quelle est la réglementation pour une construction illicite ?

Réponse :

- Si la construction est régularisable, il convient de déposer une demande de déclaration préalable ou un permis de construire. Dans le cas contraire, un courrier en recommandé avec accusé de réception de mise en demeure de démolir avec procédure contradictoire, qui invite le constructeur à faire part de ses observations, le met en garde des risques encourus et fixe le délai de démolition avant de dresser un procès-verbal d'infraction, qui est transmis au parquet.

SECURITE

POLICE MUNICIPALE

Demande B03/10/14 :

L'emplacement minute situé Place des Aires est tout le temps occupé par un scénic (gris/marron).

Réponse :

Consignes journalières pour faire respecter le stationnement « arrêt minutes » : SCENIC verbalisé le 26/11/2014 (dernière verbalisation). La place doit être réaménagée prochainement avec l'agencement de 3

places de parking, 2 conteneurs enterrés et un giratoire.

Demande B04/10/14 :

Présence d'un scooter plus ou moins délabré au fond de l'impasse Chassefières.

Réponse :

Scooter suivi, non volé, non délabré et attaché. A été plusieurs fois déplacé par les riverains, pris en compte, verbalisé, non volé, **doit être enlevé prochainement.**

Demande B05/10/14 :

La clientèle du salon de coiffure "Kad Agde" situé au 24 rue Jean Roger utilise l'angle de la rue du Bourg pour garer les scooters et vélos. De même pour le coiffeur "Agde Coiffure" situé au 18 Rue Jean Jacques Rousseau qui utilise l'impasse du Glacis. De ce fait, il n' y a plus de passage pour les piétons.

Réponse :

Rue du BOURG, présence ponctuelle de scooter ou vélo des clients, un autre accès à proximité est possible, seront attentif au problème. Plusieurs passages R.A.S.

Demande B12/10/14 :

Prévoir un ramassage (2 fois par jour) du contener situé rue Jacques Roux.

Réponse :

Les services du Sictom ont commencé par doubler la capacité de dépôts en ajoutant un bac supplémentaire de 660 l à côté de celui existant, dans la Rue Jacques Roux. Il a été demandé aux équipes de collecte d'être vigilant à ce point et si les débordements perdurent, le SICTOM envisagera d'autres dispositions.

Demande B15/11/14 :

Un fourgon blanc est stationné 24h/24h devant une boutique en travaux rue Kleber.

Réponse :

Rue KLEBER, travaux terminés et mise en place de 3 J11 pour empêcher le stationnement.

Angle rue Jean ROGER / rue de l'amour : un fourgon en stationnement abusif a été verbalisé à 4 reprises et son propriétaire contacté afin qu'il l'enlève (doléances de Mr MATHIAS de l'agence EMERAUDE), dossier vu au mois d'octobre 2014. D'autres véhicules ont été également verbalisés. Nous avons demandé la mise en place de deux jardinières afin d'éviter tout stationnement.

A noter : A proximité, sécurisation de l'accès place du 18 juin face au PLAZZA, vu avec le service voirie : mise en place prochainement de portiques.

Aux abords du kiosque à coquillages mise en place, au niveau des barrières, de cadenas soudés.

Un rappel pour la fermeture systématique des barrières a été effectué auprès de la commerçante qui a pour habitude de laisser ouvert.

Demande B16/11/14 :

Rassemblement de jeunes qui gêne le voisinage rue de la Châtre (entre 23h et 1h00 du matin).

Réponse :

Interpellation d'un jeune le 17/10/2014 pour consommation de produits stupéfiants (lors d'un pédestre mixte PN PM). 3 Jeunes mineurs interpellés (du même groupe) dans la nuit du 25 au 26/11/2014 pour vol de voiture.

Afin de limiter les nuisances liées aux jeunes, enlèvement temporaire de la terrasse de la boulangerie « BAUTES » par le gérant.

Renforcement des brigades mixtes, plages horaires de fin de journée et nuit pour la brigade cynophile dans notre secteur.

Demande B17/11/14 :

Non respect du "céder le passage" à l'angle de la rue Rousseau et Ernest Renan.

Réponse :

Tous les mercredis, mise en place de divers contrôles sur ce point afin de lutter contre les infractions routières, prévention des vols de cyclomoteurs entre autres...

85 points fixes et contrôles routiers ont eu lieu durant la période du 01/09/2014 au 27/11/2014.

Demande B18/11/14 :

Le "passage clouté" situé après le pont, fait office "d'arrêt minute" pour les personnes se rendant dans les commerces avoisinants.

Réponse :

Secteur 3 / Quai REVEILLE : Une attention sera portée spécialement sur ce secteur très fréquenté, problème ponctuel (marquage au sol refait à neuf).

Demande B19/11/14 :

En fin de journée, des véhicules sont stationnés au milieu de certaines rues (Basse, Pasteur, Lassusse, Cassan) empêchant toute circulation.

Réponse :

Dans le cadre des patrouilles, les effectifs ont des consignes pour verbaliser les véhicules en question, quelques propriétaires de véhicule réitèrent leurs infractions. **(215 VL verbalisés pour stationnements gênants du 01/09 au 27/11/2014).**

Ces chiffres ne prennent pas en compte les verbalisations effectuées par nos collègues du commissariat lors de nos patrouilles mixtes.

Demande B20/11/14 :

La place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite située Place du jeu de Ballon est toujours occupée par des voitures n'ayant pas forcément la carte de stationnement.

Réponse :

Place du jeu de ballon, tous les emplacements et plus particulièrement les emplacements GIG/GIC sont contrôlés durant la vacation **(19 TA du 01/09 au 09 /12 /2014)**. Nous sommes confrontés à des propriétaires de véhicules qui n'ont pas effectués de mutation de carte grise qui réitèrent leurs infractions.

Demande B21/11/14 :

il serait souhaitable de multiplier les rondes en patrouilles pédestres en coeur de ville.

Réponse :

Le service de police municipale du poste mixte est organisé de façon à quadriller le secteur du cœur de ville journalièrement, particulièrement en pédestre mixte ou à V.T.T avec nos collègues du commissariat (une dizaine de PM et une douzaine de PN).

Demande B22/11/14 :

Des barbecues sont organisés sur la terrasse de l'immeuble rue Bages.

Réponse :

Le problème d'organisation d'un barbecue a été vu le 21/08/2014 avec le locataire du N° 2 rue BAGES. Cela reste un fait exceptionnel car il s'agissait d'un anniversaire. Dans le courant de l'été, aucun autre fait n'a été révélé.

Jérôme BONAFoux, Maire Adjoint à la Sécurité, informe le comité que pour les fêtes seront disposées des caméras mobiles reliées directement au CSU.

Relevé de doléances durant la réunion
--

CQ :

- Pouvez-vous positionner une caméra mobile Rue Blanqui?
- Ces derniers jours, plusieurs propriétaires se sont retrouvés avec des pneus crevés (Résidence Saint André).
- Rue Jacques Chaban DELMAS, le moteur du portail de la résidence est souvent cassé par des individus.
- Souhait de voir plus d'illuminations au coeur de ville : Place de la Marine, Place du Jeu de Ballon...mettre des filtres de couleurs sur les spots de la façade de la MDS;
- La chaussée s'est affaissée dans la rue Jean Roger (face au bureau de tabac).

Voisins Vigilants :

- Monsieur FREY rappelle le rôle des voisins vigilants.
- Jérôme BONNAFOUX informe les représentants que le commissaire de police va mettre en place une réunion d'information et lancer les appels à candidature.

GRANDS TRAVAUX

Maîtrise d'œuvre projet de restructuration entrée du Cap d'Agde

Présenté par Didier SAIGNES

En continuité avec l'extension du Golf et l'implantation de la passerelle au-dessus de la R.D n° 612, qui ont considérablement embelli l'approche du Cap d'Agde, il est indispensable de repenser le carrefour de la bulle d'Accueil.

Pour cela, la Ville souhaite moderniser et sécuriser les routes entrantes et sortantes au Cap d'Agde.

Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du tourisme.

Le but de cette opération consiste à :

- faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes, avec ses ouvrages et permettre une liaison naturelle entre le parking des Arènes et le Rond-point du Bon Accueil.
- créer un giratoire à l'intersection du Cours des Gentilshommes et de l'Avenue de Belle Isle, réaménagée en liaison avec l'Avenue des Contrebandiers, implanter un second giratoire au bout de l'Avenue des Contrebandiers au nord du parking des Arènes, et ainsi reconditionner un réseau routier périphérique.

En amont de ces travaux, l'aménagement, de part et d'autre de l'Avenue François Mitterrand devra intégrer un dispositif pour réduire les nuisances sonores.

L'ensemble de l'opération devra présenter un aménagement qualitatif des espaces verts en relation avec la palette végétale actuelle.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront de gérer de façon sécuritaire et de fluidifier les différents flux de véhicules, proposer une desserte réglementaire des cheminements doux et piétons en corrélation avec les infrastructures existantes, restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux, d'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à hauteur de 8 000 000 € H.T.

L'A.V.P devra être remis au plus tard le 30 septembre 2015.

Les travaux devront être terminés pour juin 2018.

Au vu des caractéristiques techniques et des montants prévisionnels de l'opération, la procédure à retenir pour la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre est celle de la procédure négociée, en application de l'article 74 III 4° a) du Code des Marchés Publics.

Aménagement de la Place Bessière (Anciennement Les Aires)

Présenté par Didier SAIGNES

Le projet de travaux consiste à l'aménagement complet de la place Louis Bessière. Les travaux consisteront à :

- la mise aux normes et l'effacement des réseaux secs
- la mise aux normes des réseaux d'eaux usées
- la mise en place d'un container enterré
- la réfection complète du revêtement de la place en pavés.
- la mise en valeur du puits existant.
- la pose d'éclairages spécifiques.

Afin de privilégier l'échange, le lien social et la convivialité ainsi que les modes de cheminement doux, le choix a été fait de piétonner la place.

Le coût global de cet aménagement est évalué à 230 000 €.

Revêtement parking Moulin des Evêques

La précédente présentation du projet d'aménagement du Parking du Moulin des Evêques faisait état d'une programmation de travaux sur deux exercices.

L'ensemble des travaux structurants sont terminés, nous sommes en phase de requalification des espaces du parking dédiés à la voirie et au stationnement.

Le bureau d'étude a fait le choix technique de l'utilisation d'un revêtement perméable type « evergreen » en ciment coloré : gris pour la voirie, jaune pour les stationnements
Ces infrastructures seront comblées avec du gravier de couleur homogène pour un rendu cohérent.
Dans un souci d'efficacité la pose de ce matériau est mécanisée et s'effectue au m².

Totalement perméable, l'ensemble de ce revêtement permettra de remplir l'obligation réglementaire liée à la création d'un espace de stationnement dans une zone rouge et d'intégrer cette infrastructure dans son site avec des codes couleurs adaptés.

Pour information les surfaces à traiter avec les différents types de revêtements :

- Stationnements = 3 410 m²
- Stationnement PMR = 17 m²
- Voiries dalles = 2 394 m²
- Voiries enrobés (rampes) = 101 m²
- Trottoirs (en recoupe de Pignan)= 498 m²
- Espaces verts = 1 262 m²

Aménagement accès parking de la gare

Le Plan d'aménagement d'ensemble de l'entrée et sortie de la gare a été conçu conformément aux indications de Monsieur Christian Théron, Adjoint au Maire Vice-président à la C.A.H.M en charge des transports urbains et aux recommandations techniques de la SNCF.

Ces travaux ont pour but :

- la mise en conformité en accessibilité PMR du quai de desserte des bus
- la mise en sécurité de la traversée vers l'avenue Victor Hugo
- la gestion des flux dans le parvis de la Gare
- la sortie des véhicules dans le virage de la rue de la Digue

La mise en conformité du quai de bus a été réalisée avant saison 2014 et cofinancée par la SNCF à hauteur de 8 000 € T.T.C, le solde des travaux sera réalisé début d'année 2015 pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

CONSEIL CITOYEN

Gaëlle HOAREAU présente un fascicule sur le « conseil citoyen ». Lié au contrat urbain de cohésion sociale, ce nouvel outil d'action de démocratie locale est mis à la disposition des habitants de ce quartier qui a été sélectionné. Elle propose aux représentants de faire acte de candidature.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, MME MOTHES, M BONNAFOUX, M BANCAREL, M SAIGNES, M LOGNOS, M RUIZ, M LAROSE, M DURBAN, Mme HOAREAU (Directrice du centre social Louis Vallière).

Représentants du comité de quartier :

Présents :

MME ABEL, M ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, M DEGRANGE, M GUIBERT LECOCQ , MME HURTADO, M LEROY, M MARCOUT, Mme MALVESY, Mme MOUYSSSET.

Excusés :

Mme BELAMAN, Mme CHONE, M COUTURIER, MME PARPAILLON, M SENABRE, MME SURJOURS.